

**Dire le monde social. Les sociologues face aux discours politiques,  
économiques et médiatiques**

Bordeaux, du 5 au 8 septembre 2006

---

---

**Retraite(s) syndicale(s). Le cas de la CGT**

Damien Bucco<sup>a)</sup>, Mathieu Jarry<sup>b)</sup>

**Résumé :**

Faisant retour sur les mutations sociohistoriques des conduites de la retraite qui sous-tendent la continuité de la militance des retraités affiliés à la CGT, cette communication explore cette continuité syndicale « en pratique » et s'attache à en mettre évidence les ressorts sociaux. Soulignant les contraintes relatives à l'entreprise de syndicalisation des retraités, elle interroge notamment les conditions du renouvellement générationnel des organisations syndicales de retraités et la physionomie du syndicalisme retraité en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle.

---

a) *Doctorant en sociologie, chargé de cours  
Université de Nantes, GRASS (UMR 7022)  
damien.bucco@wanadoo.fr*

b) *Allocataire de recherche, chargé de cours  
Université de Lille 2, CERAPS (UMR 8026)  
mattjarry@hotmail.fr*



## Retraite(s) syndicale(s). Le cas de la CGT.

Le syndicalisme français connaît des mutations fondamentales, généralement appréhendées à travers le vocabulaire de la « crise »<sup>1</sup>. Parmi ces mutations, l'une d'entre elles se signale comme d'importance bien que rarement étudiée : il s'agit de l'accroissement du poids relatif des retraités au sein des confédérations<sup>2</sup>, de la déstabilisation du ratio actifs/retraités voire de son possible renversement au sein de certaines de leurs fédérations professionnelles<sup>3</sup>. En effet, et quoique dans des proportions encore largement inférieures à celles des autres confédérations européennes, italiennes et allemandes notamment<sup>4</sup>, les retraités constituent une catégorie d'adhérents avec laquelle le syndicalisme doit compter<sup>5</sup>.

Si ce phénomène a partie liée avec la nouvelle démographie syndicale qui résulte du vieillissement global du corps militant des confédérations<sup>6</sup>, sa positivité intrinsèque, c'est-à-dire notamment la participation croissante des retraités à la vie syndicale - soit aux côtés des actifs salariés, soit dans le cadre de leur syndicalisme « catégoriel » - est également rarement soulignée. La présente contribution invite donc à décentrer le regard habituellement porté sur « le syndicalisme » pour éclairer un de ses pans méconnu qui n'en constitue pas pour autant une marge<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Pour une analyse circonstanciée, cf. PERNOT J.-M., *Syndicats : lendemains de crise ?*, Paris, Gallimard, 2005.

<sup>2</sup> De création plus récente, les unions et fédérations syndicales semblent moins fortement affectées par ce phénomène. Pour les résultats de deux enquêtes exploratoires portant respectivement sur le secteur retraité de la FSU et sur l'UNSA-Retraité, cf. GOMA G., TARTY I., *Enseigner et après ? Des retraités de l'Education Nationale, de la culture et de la recherche s'expriment*, Paris, Nouveaux Regards/Syllepse, 2002 ; BUCCO D., « L'UNSA Retraité, une présentation », in BUCCO D., UBBIALI G., *Le syndicalisme des retraités en France et en Europe* (à paraître).

<sup>3</sup> H. Landier et D. Labbé observent par exemple que les retraités constituent « parfois plus de la moitié des effectifs de certaines fédérations de la CGT, telle la fédération des cheminots », in *Les organisations syndicales en France. Des origines aux difficultés actuelles*, Paris, Editions Liaisons, 1998, p. 57 ; observation confirmée, chiffres à l'appui, par un spécialiste du syndicalisme cheminot, cf. RIBEILL G., « Les habitués de la table ronde », in *La vie du rail*, n° 2298, 6-12 juin 1991, pp. 14-15. Pour une analyse à l'échelle de la confédération, cf. ANDOLFATTO D., LABBE D., *La CGT. Organisation et audience depuis 1945*, Paris, La Découverte, 1997, pp. 63-64.

<sup>4</sup> Ces deux cas sont relativement bien documentés. Cf. notamment KOHLI M., KUNEMUND H., WOLF J. (dir.), *Alter und gewerkschaftliche Politik. Auf dem Weg zur Rentnergewerkschaft ?*, Köln: Bund-Verlag, 1994 ; CHIARINI B., « The Composition of Union Membership : the Role of Pensioners in Italy », in *British Journal of Industrial Relations*, 1999, n° 37-4, pp. 577-600. Pour un panorama européen, quoique daté, cf. HUTSEBAUT M., *Les pensionnés en Europe occidentale. Développement et positions syndicales*, Bruxelles, 1988, ISE, 135 p. Cf. également NUSBERG C., « The graying of the trade unions in North America and Europe », in *Ageing International*, décembre 1991, pp. 9-17.

<sup>5</sup> D'après David Natali, les retraités représenteraient le ¼ des adhérents des organisations syndicales en France. Cf. NATALI D., « Le rôle des syndicats dans l'innovation des systèmes de retraite : processus et contenu de réforme dans divers pays de l'Union », in *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 4<sup>ème</sup> trimestre 2004, pp. 857-882.

<sup>6</sup> Dans les dix années à venir, c'est près de 40% des adhérents de la CGT qui vont partir en retraite, et entre 1/5 et 1/6 à moyen terme. En France, certains articles de presse, quoique peu nombreux, soulignent cette dimension. Cf. « Le syndicalisme menacé de mort pour cause de vieillissement », *Newsletter Seniorscopie*, 16 janvier 2006 ; DELATTRE S., « Les camarades syndiqués ont les tempes grisonnantes », *Liaisons Sociales/Magazine*, décembre 2002, pp. 30-32.

<sup>7</sup> L'invisibilité des retraités dans la plupart des travaux portant sur le syndicalisme, affectant en retour les représentations du syndicalisme, tient à la centration des chercheurs sur les militants d'appareil et les syndicalistes d'entreprise. Mais elle tient également à la manière dont les productions scientifiques, notamment à travers les enquêtes statistiques sur l'adhésion syndicale, fabriquent cette invisibilité, en se référant à la notion de « population potentiellement syndicable » ou à celle de « force de travail disponible » qui exclut les retraités du comptage. A l'encontre du retranchement des effectifs retraités pratiqué dans certaines enquêtes, J.-M. Pernot souligne à juste titre que « [l]es syndiqués dits "passifs" sont constitutifs de la force syndicale et n'ont pas nécessairement à être retirés », *op. cit.*, p. 337. Une représentation plus juste du syndicalisme réellement existant est fournie par H. Landier et D. Labbé lorsqu'ils décrivent la « structure sociale d'une confédération » composée

Nous nous efforcerons dans le cadre de cette contribution de proposer une analyse non exhaustive du *fait syndical retraité*, à partir du cas de la Confédération Générale du Travail. La centration sur cette confédération doit autant à l'existence d'enquêtes récentes qui l'ont prises pour terrain<sup>8</sup> qu'à l'existence d'un syndicalisme retraité relativement stabilisé en son sein. Faisant retour dans un premier moment sur l'invention de la « continuité syndicale », nous nous intéresserons dans un second moment à la pluralité des pratiques et des modes de rapports typés au syndicalisme retraité CGT, avant d'ouvrir, dans un troisième moment, sur une interrogation de nature plus prospective à même d'éclairer quelques uns des enjeux contemporains du syndicalisme des retraités.

### **1) Retour sur l'invention de la « continuité syndicale ».**

#### **Du syndicaliste en retraite au syndicaliste retraité : l'affirmation progressive d'une nouvelle figure de l'action syndicale**

Des premiers groupements syndicaux ou proto-syndicaux de retraités des années 1930<sup>9</sup> aux actuelles Unions Confédérales de Retraités, l'affirmation du syndicalisme des retraités a emprunté des voies variées, entre un positionnement autonome<sup>10</sup> et un positionnement surdéterminé par les rapports interconfédéraux, entre une logique « amicaliste » et une logique plus strictement syndicale. S'agissant des organisations liées originellement à l'écosystème communiste, deux trajectoires peuvent être distinguées : un ancrage initial dans la sphère associative à travers l'Union des Vieux de France, « petite fille » de la CGT et du PCF créée en 1946<sup>11</sup>, et un ancrage syndical historique dans quelques professions, restructuré au moment de la création de l'Union Confédérale des Retraités CGT en 1969<sup>12</sup>. Au lendemain du mouvement social de mai-juin 1968 en effet, alors que « de plus en plus s'impose, au sein de la CGT, la création d'un organisme spécifique qui, en liaison avec les actifs, prendra en main la cause des retraités »<sup>13</sup>, la CGT se lance dans un projet de confédéralisation/structuration de l'activité syndicale des retraités. Elle thématise ce projet sous l'expression de « continuité syndicale », entendue comme entreprise de syndicalisation *systématique* des retraités et futurs retraités de l'organisation<sup>14</sup>. Dès lors, plusieurs dispositifs

---

de différentes « strates » : « une organisation syndicale confédérée ressemble [...] à une structure galactique composée d'un noyau dur de militants permanents entouré d'une première couronne de retraités, et à quelque distance d'un anneau de sections syndicales d'entreprises », *op. cit.*, pp. 56-57.

<sup>8</sup> Cf. BUCCO D., *"La retraite syndicale". Approche sociologique du syndicalisme retraité CGT de l'agglomération nantaise*, mémoire de DEA de sociologie (ss. dir. V. Guienne), Université de Nantes, 2004, 212 p. ; JARRY M., *"Des fidèles entre les fidèles". Ethnographie d'une section syndicale CGT de retraités des PTT*, mémoire de Master de sciences politiques (ss. dir. F. Sawicki), Université de Lille, 2005, 138 p. Pour une approche plus comparative, cf. BEROUD S., UBBIALI G., « Association ou syndicat ? Le syndicalisme des retraités face au principe associatif », in TARTAKOWSKI D., *Syndicats et associations en France. Concurrence ou complémentarité ?* (à paraître).

<sup>9</sup> Cf. FELLER E., *Histoire de la vieillesse en France (1900-1960). Du vieillard au retraité*, Paris, Editions Seli Arslan, 2005, notamment le chapitre 9.

<sup>10</sup> C'est le cas notamment de la FGR-FP qui a résisté aux diverses scissions syndicales. Cf. « Les 70 ans de la FGR-FP. 1936-2006 », *Le Courrier du Retraité*, n° spécial, juin 2006, 16 p.

<sup>11</sup> Cf. GOUZON C., *La représentation de la vieillesse dans le journal des Vieux de France*, mémoire de Maîtrise d'histoire (ss. dir. J.-L. Robert, M. Pigenet), Université Paris I, 2001, 157 p. L'UVF est l'ancêtre de l'actuelle UNRPA.

<sup>12</sup> Pour une présentation de l'histoire de l'UCR par elle-même à l'occasion de son vingtième anniversaire, cf. « UCR-CGT, 1969-1989 : Vingt années de luttes pour les retraités, préretraités et veuves », 35 p.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>14</sup> Cf. l'appel lancé *Aux cinq millions de retraités de France* lors de la première conférence nationale des retraités (8-9 mai 1969), d'où naîtra l'UCR, à former « partout de puissantes organisations de retraités rassemblées dans l'Union Confédérale des Retraités CGT. [...] Retraités, veuves et ayants droits : Unissez-vous, agissez ensemble, et pour le faire avec efficacité, organisez-vous au sein de la CGT, la plus grande et la plus active des centrales syndicales ». La presse CGT relaie cet appel auprès des adhérents et précise que « tout départ en retraite doit être accompagné de la remise de la carte CGT professionnelle ou interprofessionnelle de

sont institués visant à assurer la continuité de l'adhésion et de la militance des adhérents de la CGT à la retraite en vue de créer « une grande union confédérale des retraités de masse et de classe pour la CGT », comme le proclame la conférence inaugurale des retraités.

Cette décision de déployer le syndicalisme hors de son « monde naturel », pour reprendre l'expression d'A. Iellatchitch<sup>15</sup>, intervient dans une période singulière où la population des retraités devient, pour les centrales syndicales, un « nouvel enjeu organisationnel »<sup>16</sup> du fait de l'accroissement numérique de la population retraitée, conjugué à la mise en place de politiques publiques en direction du « troisième âge » à partir des années 70<sup>17</sup> et par la suite de l'institutionnalisation d'un champ de gestion de la vieillesse<sup>18</sup>, dans lequel les confédérations vont pouvoir intervenir ès-qualité via leurs UCR. Elle vise également, à l'époque, un objectif plus directement politique : faire en sorte que la population en expansion des retraités ne se laisse pas séduire par les sirènes du gaullisme et du camp conservateur<sup>19</sup>, et puisse bénéficier, comme les actifs salariés, des retombées positives des grands mouvements sociaux<sup>20</sup>.

Cette stratégie syndicale s'appuie sur des éléments inscrits dans l'objectivité du social mais également sur une inflexion du sens de la retraite. L'accès progressif mais néanmoins massif des « vieux » à la condition sociale de *pensionnés* via le développement des dispositifs de protection sociale<sup>21</sup>, produit en effet une mutation des perceptions de la retraite, faisant apparaître chez certaines fractions des « vieux » une aspiration à l'autonomie, à la « majorité » sociale. Pour les anciens syndicalistes, la possibilité offerte de poursuivre leur engagement syndical à travers des structures syndicales *ad hoc*, va constituer un dispositif important de reconnaissance de leur capacité syndicale, d'émancipation relative de la tutelle des actifs, d'une prise de parole et d'une action revendicative autonomes, marginalisant le substitutisme syndical qui prévalait initialement<sup>22</sup>. Reconnus comme sujets de droits, une partie des retraités va progressivement s'affirmer - les organisations syndicales y contribuant à leur manière aux côtés de certaines associations - comme des retraités « porteurs de

---

retraité » (in *L'Union des Travailleurs, organe de l'Union Départementale CGT de Loire-Atlantique*, janvier-février 1969, n° 80).

<sup>15</sup> Cf. IELLATCHITCH A., *L'âge syndical. Représentation sociale et intégration du travailleur âgé dans le syndicalisme. Exemple de la CFTC-CFDT (1946-1970)*, texte non publié, 23 p. Après mai-juin 1968, la CGT entend élargir son champ de syndicalisation à de nouvelles « catégories » (jeunes, femmes, Ingénieurs-Cadres-Techniciens, immigrés, etc.). Le modèle « catégoriel » de syndicalisation des retraités s'inspire d'ailleurs de celui des cadres. Cette période de l'histoire de la CGT est caractérisée par un mouvement interne de confédéralisation et de fusion de diverses fédérations qui touche une série de branches professionnelles, visant à ajuster les structures de l'organisation à l'état de la syndicalisation réelle et aux structures d'un salariat en pleine évolution. L'UGICT comme l'UCR apparaissent donc comme deux réalisations « spécifiques » de cette politique de « démembrement » et de « confédéralisation ». Cf. ANDOLFATTO D., LABBE D., *op. cit.*, pp. 77-78.

<sup>16</sup> Cf. GUILLEMARD A.-M., *Le déclin du social. Formation et crise des politiques de la vieillesse*, Paris, PUF, 1986, p. 236.

<sup>17</sup> A. Iellatchitch fait la même observation s'agissant de l'association des retraités de la CFTC.

<sup>18</sup> Cf. LENOIR R., « Une bonne cause. Les Assises des retraités et personnes âgées », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, juin 1984, pp. 80-87.

<sup>19</sup> Faute d'une structure syndicale *ad hoc*, les retraités ont été absents du grand conflit social de 1968 et ont constitué, selon les mots de M. Bruneau, ancien dirigeant de l'UCR, « une force d'appoint au gaullisme » (cité par BEROUD S. et UBBIALI G., *op. cit.*).

<sup>20</sup> Au début des années 1980, J. Dubois, un dirigeant de la CGT s'exprime sur ce point dans les colonnes de l'organe de presse militant de la confédération : « La création de l'UCR-CGT est la réponse apportée par la CGT à l'expression de cette nouvelle catégorie sociale que constitue les retraités, mécontente d'avoir été la grande oubliée de 1968 », in *Le Peuple*, n° 1125, 1<sup>er</sup> février 1982.

<sup>21</sup> Pour une histoire de la protection sociale à la française, cf. FRIOT B., *Puissances du salariat. Emploi et protection sociale à la française*, La Dispute, Paris, 1998.

<sup>22</sup> Sur ce point précis, cf. GOUZON C., *op. cit.* et IELLATCHITCH A., *op. cit.*

droits »<sup>23</sup>. La création de l'UCR-CGT ne fait que réactualiser, en le radicalisant, le mot d'ordre fondateur de l'UVF : « Pas de charité, nos droits ! ». De ce point de vue, l'UCR apparaît porteuse d'une autre conception de la retraite, d'un nouvel esprit de la retraite<sup>24</sup> comme « nouvel âge » de l'action syndicale, tout aussi légitime et « riche » que l'activité syndicale au temps de l'activité salariée. Emblème de cette nouvelle conception, le journal de l'UCR prend dès sa création le nom de *Vie Nouvelle*<sup>25</sup> ; conception qui transparaît jusques et y compris dans les objectifs affichés au moment de la création de son association de loisirs, *Loisirs Solidarités Retraités*, en 1982.

## 2) Les enjeux contemporains de la continuité syndicale

L'analyse de la « continuité syndicale » et des différents dispositifs visant à la réaliser doit aujourd'hui être appréhendée en des termes différents. En effet, dans un contexte de rétraction de la base militante et adhérente de la CGT, du fait des difficultés rencontrées à assurer le renouvellement générationnel, la problématique « retraités » prend un relief particulier, et ne se réduit plus seulement aux objectifs visés au moment de la création de l'UCR. En effet, il ne s'agit plus simplement de permettre aux retraités de s'organiser de manière autonome et de développer un syndicalisme liant solidairement actifs et retraités avec pour but la satisfaction d'un certain nombre de revendications. La croissance des effectifs retraités est aujourd'hui pensée comme participant d'un objectif global de croissance numérique de l'organisation<sup>26</sup>. De nouveaux dispositifs de « transition » sont mis en place en vue de capter et de maintenir dans le travail syndical les anciens actifs militants<sup>27</sup>, d'éviter ou de réduire l'évaporation au moment du passage à la retraite<sup>28</sup>. Plus, il s'agit même pour la CGT, en un sens, que le papy-boom à venir soit également un papy-boom syndical<sup>29</sup>.

L'enjeu contemporain du maintien des retraités dans les organisations syndicales se décline au moins à deux niveaux : un niveau numérique (effectifs global d'adhérents) voire financier (cotisations) et un niveau proprement militant. Pour la CGT, comme pour la plupart des organisations syndicales, les retraités constituent aujourd'hui une ressource militante

---

<sup>23</sup> Cf. ARGOUD D., PUIJALON B., *La parole des vieux. Enjeux, analyse, pratiques*, Paris, Dunod, 1999, p. 157.

<sup>24</sup> Par exemple, la banderole déployée à la tribune de la première conférence nationale des retraités de la fédération CGT des services publics proclamait : « La retraite : un départ pour une vie nouvelle. Oui mais avec la CGT ». A.-M. Guillemard signale également que l'UCR prend pour devise à sa création « même en retraite on peut agir », *op. cit.*, p. 236.

<sup>25</sup> Dans les années 1960, un nouvel air du temps fait de la vieillesse le « troisième âge » et de la retraite « une nouvelle vie ». X. Gaullier souligne que « les syndicats eux-mêmes adopte cette idée de "nouvelle vie" ». Il rapporte les propos d'un dirigeant de la CGT, qui justifie l'existence du syndicalisme retraité CGT en ces termes : « Une conception différente de la retraite, formulée aujourd'hui par l'UCR-CGT comme "vie nouvelle" pour les retraités, à part entière de droits et de responsabilités dans tous les domaines de la vie nationale... et non plus comme un "effort d'assistance" qui les marginalise, ou d'un "repos bien mérité" qui les infantilise », in GAULLIER X., *L'avenir à reculons. Chômage et retraite*, Les Editions Ouvrières, Paris, 1982, pp. 201-202.

<sup>26</sup> Le 46ème congrès de la CGT a affirmé l'objectif du million d'adhérents, objectif auquel l'UCR et les Unions Fédérales de Retraités doivent contribuer à hauteur de 200.000 cartes de retraités.

<sup>27</sup> Recensements internes des adhérents approchant de la retraite, livrets d'accueil du retraité syndiqué, argumentaire *ad hoc* dans la presse syndicale, envoi anticipé de la presse syndicale retraités l'année précédant le départ en retraite, journée de discussion entre « retraitables », journée d'études fédérales, etc. La fidélisation des syndiqués à la retraite a même fait l'objet d'une campagne confédérale sur le thème « Actif j'y suis ! Retraité j'y reste ! », partie intégrante du Plan National de Syndicalisation adopté en 2004. Cet effort et ce souci sont permanents, en témoigne, par exemple, l'organisation par la CGT Mines-Energie d'une journée d'études sur le thème « Rôle et place des retraités ans la société et dans le syndicalisme » les 27-28 mars 2006.

<sup>28</sup> En moyenne trois syndiqués sur dix seulement rejoignent l'UCR au moment de leur passage à la retraite (avec des variations importantes selon les secteurs professionnels et les fédérations).

<sup>29</sup> BUCCO D., UBBIALI G., « Syndicalisme et retraités en France. Une mise en perspective sociologique », in *Documents-CLEIRPPA*, cahier n° 21, janvier 2006, pp. 28-32. Cf. également l'entretien avec F. Vagner, secrétaire générale de l'UCR dans *L'Humanité* du 30 décembre 2003.

potentielle, un « capital militant » précieux dont elle ne saurait se passer. Certaines sections syndicales recourent d'ores et déjà à l'expérience et à la disponibilité de leurs syndicalistes retraités : tenue des permanences syndicales, gestion des trésoreries, envoi de la presse, distribution de tracts, participation aux organismes de protection sociale, commissions juridiques<sup>30</sup>, les militants retraités « s'empar[ant] d'un rôle que les forces vives du syndicalisme ne sont plus toujours en mesure d'assurer »<sup>31</sup>.

### 3) La continuité syndicale en pratiques: des investissements pluriels.

Si l'on reprend la typologie des conduites en retraite élaborée par Anne-Marie Guillemard, à la continuité syndicale correspondrait apparemment le type « retraite-revendication », caractérisé par « la contestation du statut accordé à la vieillesse dans notre société à partir de la prise de conscience en tant que groupe solidaire »<sup>32</sup>. Dans la définition de cet idéal-type, quatre indicateurs sont retenus :

- « -une opinion favorable au fait que les retraités pourraient constituer une force de pression s'ils s'unissaient ;
- affirmation que le retraité, sorti du système économique, doit continuer à jouer un rôle actif dans la société ;
- attitude favorable à l'égard des organisations de personnes âgées ;
- nombre élevé de relations amicales avec des personnes retraitées et aspect préférentiel de ce type de relations »<sup>33</sup>.

La notion de « retraite syndicale »<sup>34</sup> alors entendue comme variante du modèle de « retraite-revendication » recouvre cependant des réalités et pratiques sociales variées. On ne peut ramener au modèle de la « retraite-revendication » les types de retraite des adhérents à la CGT. Il nous faut prendre en compte la diversité des rapports à l'organisation syndicale, autrement dit l'existence d'*investissements pluriels* dans les sections syndicales de retraités. En plaçant d'abord la focale du côté des individus qui peuplent les sections syndicales de retraités de la CGT - plutôt que du côté de l'organisation elle-même et des stratégies mise en œuvre pour assurer la pérennisation du lien syndical à la retraite -, une sociologie attentive aux « modes d'emploi » du syndicalisme retraité comme de la retraite pose la question du lien social à l'organisation et de la pluralité des intérêts sociaux en jeu dans le processus de continuité syndicale à la retraite. Il est possible, à partir des travaux d'observation déjà cités, et sans avoir la prétention d'établir une typologie exhaustive, de dégager quelques unes des principales formes d'investissements dans les sections syndicales de retraités. Une telle entreprise, outre l'attention portée aux pratiques effectives des adhérents et militants, nécessite la prise en compte des « carrières militantes »<sup>35</sup>, entendu que la continuité syndicale, en tant que maintien d'une adhésion préalable, est difficilement compréhensible sans une attention aux modalités antérieures de l'engagement militant. L'analyse se trouverait également enrichie d'une étude des spécificités corporatives et professionnelles des sections<sup>36</sup>. Faute de place,

---

<sup>30</sup> A titre d'exemple, dans le secteur très particulier du travail syndical qu'est la défense juridique, les retraités ne sont pas en reste. Pour le prendre que le cas de la région Pays de la Loire, plus de 10% des conseillers du salariés habilités à défendre les salariés aux Prud'hommes sont retraités (ou pré-retraités), toutes organisations syndicales confondues.

<sup>31</sup> Cf. LANDIER H., LABBE D., *op. cit.*, p. 57.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p.69.

<sup>34</sup> BUCCO, 2004.

<sup>35</sup> Sur la notion de carrière, cf. BECKER, H., *Outsiders*, Paris, Métailié, 1973. Sur l'application du concept de carrière aux engagements militants, on se reportera au numéro de la *Revue française de science politique* intitulé « Devenirs militants », *Revue Française de Science Politique*, « Devenirs militants », vol 51 (1-2), 2001.

<sup>36</sup> Une enquête menée auprès d'une section de retraités CGT-PTT (cf. JARRY M., 2005) nous a convaincu de la nécessité de prendre en compte les spécificités corporatives des sections d'adhérents. La physionomie des

nous nous contenterons ici de donner à voir quelques formes typiques d'investissements, déliées de leurs fédérations, métier ou corps de métier originel. On retiendra trois principaux types d'adhésion : adhésion « *de principe* », « *conviviale* » et « *permanente* », enfermant chacun des déclinaisons<sup>37</sup>.

L'adhésion « de principe » est le fait de retraités qui, bien qu'adhérents, entretiennent une certaine distance à l'égard de leur section syndicale. Même s'ils décrivent leur geste d'adhérer après la retraite comme un geste naturel vis-à-vis d'une organisation qui leur « a beaucoup apporté » et sont aussi régulièrement abonnés à la presse de la CGT (principalement la Nouvelle Vie Ouvrière et Vie Nouvelle), ils sont globalement peu investis, physiquement, dans leur engagement syndical. Ils ne se déplacent qu'occasionnellement aux réunions de sections, se rendent parfois aux manifestations. Dans la plupart des cas, cette forme d'adhésion s'inscrit dans la lignée de carrières d'adhérents ou de militants « de base », qui ont rarement exercé de responsabilités syndicales plus importantes que celle de secrétaire de section ni de mandats supérieurs à celui de délégué du personnel, délégué syndical, ou élu aux Comités d'hygiène et de sécurité ou en commissions administratives paritaires dans l'organisation. Les modes de vie de ces adhérents renvoient plus fréquemment au type « retraite-famille »<sup>38</sup> où une part importante des activités du couple ou de la personne retraitée est tournée vers les rapports avec les proches: parents lorsqu'ils sont encore en vie, et surtout enfants et petits-enfants.

On trouve aussi parmi ces adhérents « de principe » des personnes proches du type « retraite-retrait »<sup>39</sup>, à l'image d'un adhérent qu'une militante décrivait à l'occasion d'une manifestation comme « une grande solitude ».

L'adhésion « de principe » peut également répondre au sentiment d'une redevabilité pour « service rendu ». Dans de nombreux endroits, le montant de la retraite est l'objet de différends autour de calculs indiciaires. La CGT a ainsi été amenée à défendre des retraités sur cette question du calcul des pensions. Lorsque gain de cause a été obtenu, ceux qui sont baptisés les « recalculés » ont tendance à adhérer en témoignage de leur reconnaissance.

La situation des veuves syndiquées se rapproche de la précédente. Leur adhésion procède souvent d'une gratitude envers l'organisation syndicale qui a porté leurs demandes de droits concernant les pensions de réversions. Mais l'adhésion des veuves, quand elles sont veuves de militants, revêt également, très souvent, un caractère symbolique de « passage de relais », un caractère « mémoriel », voire de « procuration militante »<sup>40</sup>, dans le sens où beaucoup d'entre elles prennent leur carte à la CGT en souvenir de l'engagement passé de leur conjoint. Là encore, c'est dans le registre une affaire de « principe », de loyauté (y compris dans sa dimension « conjugale »), qu'est vécue l'adhésion<sup>41</sup>.

---

cohortes d'adhésion dans la fonction publique, et dans le cas présent, aux PTT, est en effet très liée à l'effet de cohortes des périodes irrégulières d'embauche et aux modalités du recrutement ( le « déracinement » propre à un grand nombre). Des « ensembles générationnels » distincts (cf. MANNHEIM, K., *Le problème des générations*, Paris, Nathan, 1990) peuvent ainsi coexister dans les sections, selon les secteurs d'activité.

<sup>37</sup> Cette typologie repose sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès d'une trentaine de retraités syndiqués. Pour cette raison, nous ne pouvons fournir une estimation de la proportion ces différents types parmi les effectifs retraités de la CGT.

<sup>38</sup> GUILLEMARD, A-M., *La retraite, une mort sociale*, op. cit.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Cf. LOISEAU D., *Femmes et militantismes*, Paris, L'Harmattan, 1996. (D. Loiseau mène d'ailleurs actuellement une recherche sur cette question des veuves syndiquées).

<sup>41</sup> Les pensionnées de réversion constituent une part importante de l'effectif d'adhérents des sections de retraités, tout en étant cependant sous-représentées en termes de militance. En effet, l'adoption de la posture offensive de « porteuses de droits » semble malaisée pour ces femmes du fait notamment de l'absence de militance antérieure directe pour nombre d'entre elles. A l'inverse, il semble que les femmes retraitées « classiques » sont plus à même de revendiquer, car ainsi que le souligne JP Viriot Durandal, la retraite de droits directs confère « une plus forte légitimité à défendre des droits qui ont été acquis par l'acquiescement de

Il faut enfin ajouter qu'avec le vieillissement, pour des raisons de santé, l'assouplissement des liens avec l'activité syndicale peut aussi concerner des adhérents autrefois investis mais diminués, parfois placés en établissements spécialisés.

L'adhésion « conviviale » est caractérisée par un attrait pour la dimension sociable de l'engagement syndical et donc une propension à se rassembler dans le cadre de la section à des fins « conviviales », où l'entre soi, la fraternité comptent tout autant que les objectifs organisationnels et revendicatifs. Ces adhérents, s'ils participent aux tâches routinières de l'organisation (permanences, mises sous pli, collecte des cotisations, diffusion de la presse, tentatives de « faire des adhésions ») sont plutôt actifs au sein de l'association de loisirs de la CGT Loisirs Solidarités Retraités (LSR). A l'occasion de visites, de sorties, de repas, de voyages, l'association leur permet de se retrouver régulièrement.

Beaucoup des personnes concernées sont d'anciens militants, ont eu des responsabilités. Mais pour la plupart ces responsabilités étaient limitées, plutôt orientées vers le versant « social » des mandats électifs en entreprise ou en administration : comités d'entreprise, mutuelle, gestion des restaurants administratifs, etc.

Du point de vue des types de modes de vie en retraite, cette adhésion rencontre plutôt les types « retraite-loisirs », ainsi que le type « retraite-utilité », quand, comme ce fut le cas de plusieurs personnes rencontrées, les adhérents sont également actifs au sein d'organisations caritatives, le Secours Populaire tout particulièrement. Ces adhérents sont donc nettement impliqués dans l'espace public, ce dont témoigne par ailleurs leur participation à des associations, sportives et autres<sup>42</sup>.

L'adhésion « permanente » se présente comme la forme de fidélité la plus inconditionnelle à l'organisation, expression d'une sorte de Surmoi militant, qui dénote un rapport singulier à l'engagement syndical. Ce type d'adhésion est propre à bon nombre de cadres syndicaux qui ont occupé des responsabilités dans l'organisation ou en son nom. Après avoir exercé plusieurs types de mandats pendant leur vie active, beaucoup continuent d'en exercer après la retraite, dans les conseils d'administration de mutuelles corporatives en particulier (de cheminots ou de mineurs, entre autres exemples). L'expression d'« oblats », empruntée à Bernard Pudal<sup>43</sup>, semble particulièrement appropriée pour désigner ces militants dont le sentiment d'une dette à l'égard de l'organisation et des rétributions multiples de leur engagement est particulièrement plus profond. Leur expérience sociale est en effet fortement imprégnée d'une indignité « originelle », liée à une origine sociale modeste. L'indignité est même d'autant plus prégnante qu'elle a été clairement ressentie lors de l'expérience d'une « mobilité sociale ascendante avortée, ébauchée, refusée ou “réussie”<sup>44</sup> par l'école ; cette élévation sociale relative et provisoire suscitant une conscience diffuse des ordres de légitimité sociaux et culturels. Comme le remarque Daniel Gaxie au sujet des partis politiques, les organisations syndicales peuvent alors « compenser partiellement les mécanismes scolaires d'élimination des membres des classes défavorisées, constituer des adjuvants à l'autodidactisme et contribuer alors aux tentatives d'accumulation de capital culturel de leurs membres »<sup>45</sup>. L'expression récurrente « c'est une école » pour décrire le

---

cotisations qui ouvrent des droits », in *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression de retraités*, Paris, PUF, 2003, p. 175.

<sup>42</sup> Il peut s'agir de la Confédération Syndicale des Familles, de la Confédération Nationale du Logement, etc.

<sup>43</sup> PUDAL, B., *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1989. Bernard Pudal emprunte lui-même l'expression à Pierre Bourdieu : BOURDIEU P., « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, 1981.

<sup>44</sup> Ibid., p. 83.

<sup>45</sup> GAXIE, Daniel, « Economie des partis et rétributions du militantisme », art. cité, p. 136

militantisme illustre bien l'idée d'une instance alternative qui vient combler des déficits initiaux<sup>46</sup>.

A l'heure actuelle, ce type de rapport à l'action syndicale paraît principalement concerner une génération militante particulière, majoritairement masculine, issue du baby boom, socialisée à l'action collective à la fin des années 60 et dans les années 70 et ayant bénéficié du développement des libertés syndicales<sup>47</sup>. Ces militants ont en effet souvent occupé des responsabilités au sein des instances dirigeantes de leurs organisations<sup>48</sup> et ont pu à terme quitter temporairement, parfois définitivement, leur activité professionnelle initiale. Dans ces carrières militantes se sont affirmées des dispositions à servir les intérêts objectifs de l'organisation, que l'on retrouve chez nombre de syndicalistes retraités responsables de sections. Tendanciellement partis en retraite plus précocement que leurs prédécesseurs, du fait du service actif dans certaines professions et surtout de la multiplication des mesures de retraites anticipées, ils diffèrent aussi de ceux-ci par leur manière de présenter et de se représenter leur retraite. Beaucoup affirment ne pas avoir ressenti de rupture ou de réelle transition tant ils sont encore occupés à nombre d'activités, syndicales notamment. Leur « retraite syndicale », en tant qu'entrepreneurs de cause<sup>49</sup>, s'inscrit donc dans la continuité effective de leur carrière passée et beaucoup ont à cœur de se garder d'une représentation passive de la retraite. Il n'est pas anodin à cet égard de relever leur circonspection à l'égard de LSR, qui tient à la fois d'une certaine idée, celle de militants professionnels ou quasi-professionnels, du syndicalisme, opposé à l'« amicalisme », et d'une manière de se prémunir subjectivement contre leur propre avancée en âge en se démarquant de l'association principalement fréquentée par « les vieux », et qui par ailleurs, difficile transigeance, accueille des non-adhérents à la CGT. On peut enfin ajouter qu'une condition supplémentaire favorable à ce type d'investissement actif réside dans le fait d'avoir un conjoint ou une conjointe n'ayant pas atteint la retraite. Ces militants prennent aujourd'hui la responsabilité des sections de retraités et se trouvent confrontés au travail d'agrégation des intérêts différenciés qui viennent d'être évoqués.

#### 4) Diversité des modes de vie et diversification de l'« offre syndicale »

Il paraît sans doute peu surprenant que s'observe une diversité d'investissements en syndicalisme, à moins d'avoir une vision réifiante de l'organisation syndicale et de penser l'adhésion comme un carcan qui imposerait aux individus une subordination rigide à l'organisation syndicale. La recension de ces pratiques plurielles et modes d'emploi de la

---

<sup>46</sup> Le témoignage de Didier, 55 ans, retraité des PTT, secrétaire de section, est exemplaire : « Pour expliquer un peu, moi j'ai arrêté l'école à 14 ans quoi. Donc j'ai eu mon certificat d'études, point. En plus avec beaucoup de difficultés au départ : des problèmes d'élocution... mais aussi le Français, tout ça, c'était pas mon fort quoi. Pour écrire... Et c'est vrai que c'est une sacrée école, parce que maintenant, je suis capable de prendre la parole devant n'importe qui, n'importe quand, sur n'importe quel sujet, d'apporter la contradiction. Et puis aussi d'écrire des trucs, assez courts, mais aussi des trucs très, très chargés : j'ai fait des articles de fond, y compris sur l'Europe postale, des trucs comme ça... J'ai eu des responsabilités nationales après hein. (...) J'ai vraiment découvert d'autres horizons avec le syndicalisme. Et puis ça m'a fait apprécier la musique par exemple. Ah ouais, avant je trouvais ça... j'aimais bien ! J'aimais bien les Beatles hein, c'était de mon temps. Mais la musique classique, c'était... Et puis tout ! La grande cuisine, les bons vins. (...) Toutes ces choses là, c'est le syndicalisme et la politique qui m'ont apporté ça quoi : vouloir découvrir, vouloir comprendre, vouloir connaître d'autres gens. Ça c'est... Y'a pas de mots quoi ».

<sup>47</sup> Avec les lois sur la section syndicale d'entreprise, les lois Auroux de 1982.

<sup>48</sup> En tant que membre du bureau de syndicat départemental, membre de bureau d'union départementale, secrétaire fédérale, etc.

<sup>49</sup> Car particulièrement attachés aux tâches « vitales » de l'organisation : collecte des cotisations, plaidoyers pour le prélèvement automatique de celles-ci à hauteur de 1% du revenu, promotion des abonnements à la presse, campagnes d'adhésion afin « d'élargir le rapport de force », ainsi qu'au travail revendicatif : rédaction de tracts et courriers, envois, préparations des mobilisations, etc.

« retraite syndicale » vise cependant à faire émerger un questionnement sur les rapports qu'entretiennent les instances dirigeantes de l'organisation et ses membres. Cette variété de pratiques se pose en effet comme un défi organisationnel si l'on veut bien penser la spécificité de la syndicalisation des retraités par rapport à celle des actifs. Certaines possibilités concurrentes d'occuper son temps libre en retraite laissent apparaître la configuration, nouvelle pour les organisations syndicales, dans laquelle évoluent leurs groupements de retraités. Outre le fait qu'elles ne disposent plus d'un relatif monopole dans la manipulation des revendications et la représentation des intérêts des retraités, du fait de l'apparition d'un pôle non syndical de groupes de pression de retraités<sup>50</sup>, les organisations syndicales intègrent un « champ d'agents spécialisés dans la gestion », et on pourrait ajouter dans la représentation, « de la vieillesse »<sup>51</sup>. Dès lors, clubs de troisième âge, organisations caritatives, universités du troisième âge, associations diverses, constituent autant d'agents sociaux susceptibles d'attirer des adhérents, ou adhérents potentiels, de la CGT, de capter pour leur propre compte la nouvelle disponibilité biographique générée par la retraite. On comprend alors que la connaissance des modes de vie, l'évaluation des pratiques, des « aspirations et des besoins », pour reprendre la terminologie indigène, deviennent des enjeux internes forts pour les militants en charge de l'organisation des sections, unions syndicales, fédérales et confédérales de retraités. Cette multiplicité des modes de vie à la retraite suscite en effet une réflexion collective d'ampleur au sein des Unions confédérale, fédérales et syndicales de retraités, dans le but de concilier ces intérêts différenciés dans le maintien de l'adhésion et de l'engagement et de mobiliser autour des principaux thèmes revendicatifs de l'organisation. A l'occasion de « conférences de section », de « journées d'études fédérales », cette réflexion sur la continuité syndicale vise à prendre la mesure de ce qui peut être fait pour intéresser les retraités, s'attacher la fidélité et le dévouement des adhérents, dans le double objectif de pérenniser les effectifs et de mobiliser autour de la cause défendue.

Face à la multiplicité des investissements concurrents potentiels s'est dessiné ainsi une diversification de l' « offre syndicale ». Dès 1982 fut créée Loisirs Solidarités Retraités, dont le but était autant de proposer des loisirs « abordables » aux syndiqués, que d'attirer des adhérents potentiels par le biais des loisirs (l'association est en effet ouverte, très pragmatiquement, aux non adhérents). Une mutuelle, Vie Nouvelle Prévoyance, est également proposée aux adhérents. Ponctuellement, on tente aussi de répondre aux aspirations de « retraite solidaire » par la mise en oeuvre de gestes de solidarité, tel lors de l'assemblée générale 2005 des retraités PTT CGT du Nord, la majoration du prix du repas pour venir en aide « aux camarades des pays d'Asie touchés par le tsunami » ou encore à l'occasion d'une quête organisée en 2000, lors d'un congrès confédéral, destinée à venir en aide aux victimes d'inondations dans le sud de la France<sup>52</sup>. Autant de manières de tenter de satisfaire les inclinations à agir dans le domaine caritatif de certains adhérents<sup>53</sup>. Cette conciliation d'effectifs différemment intéressés au syndicalisme retraité pose un problème quant aux capacités mobilisatrices de la CGT. Les « répertoires d'action collective »<sup>54</sup> se trouvent alors affectés de différentes façons. La grève, tout d'abord, n'est plus possible. Et si le syndicalisme

---

<sup>50</sup> Cf. VIRIOT-DURANDAL, J-P., *op. cit.*

<sup>51</sup> LENOIR, R., « L'invention du "troisième âge" et la constitution d'un champ des agents de la vieillesse », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°26-27, 1979.

<sup>52</sup> « La solidarité pour penser les plaies », *Vie Nouvelle*, n° 94, janvier 2000, p. 26-27.

<sup>53</sup> Le responsable d'une section, à propos d'une adhérente bénévole au Secours Populaire, regrettait qu'elle ne consacre pas plus d'énergie à « transformer » (avec la CGT, plutôt qu'à « accompagner » (avec le Secours Populaire)

<sup>54</sup> Nous empruntons la notion à Charles TILLY, *La France conteste. De 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

français est un syndicalisme « d'établissement »<sup>55</sup>; avec pour effet de renvoyer chacun à son domicile, la retraite crée un défi de taille aux militants en charge de l'organisation des sections. La question du contact avec les syndiqués, de l'entretien d'une relation pérenne propre à engendrer la mobilisation, se pose donc avec acuité. A cet effet, les retraités CGT PTT du Nord, par exemple, organisent des formes de « décentralisation » en découpant le département en secteurs dont les relations avec les adhérents sont réparties. On se charge de prendre des nouvelles d'éventuels malades, on envoie un mot, on se déplace remettre une médaille<sup>56</sup>. Le recours accru à la pétition, en plus de son usage officiel, revendicatif, offre aussi la possibilité d'entretenir un dialogue avec les adhérents, et plus largement, avec la population en vue d'éventuels recrutements. Il est alors fait de la pétition « un usage conatif »<sup>57</sup>, c'est-à-dire visant à obtenir une réaction de l'auditeur : « la démarche vise moins à obtenir une signature qu'à procurer une occasion de rencontre et de discussion entre ceux qui signent et ceux qui font signer »<sup>58</sup>.

Surtout, compte tenu des forces physiques déclinantes des adhérents, le recours à la manifestation s'avère problématique. A plusieurs reprises nous eûmes l'occasion d'assister à des manifestations qui ne réunirent pas le nombre de participants escompté par les militants. Les raisons de santé sont invoquées : marcher sur une distance assez longue est impossible pour de nombreux adhérents. Face au constat de la difficulté de mobiliser les retraités sur certaines manifestations, d'autres formes de mobilisations ont été pensées, qui allient à la dimension revendicative une dimension conviviale. Au mois de juin 2006, à l'occasion d'une journée d'action nationale des retraités pour le pouvoir d'achat, les responsables de l'Union syndicale des retraités CGT du Nord organisèrent donc un rassemblement devant la mairie de Dunkerque, suivi d'un repas et d'un après-midi « festif » animé par un groupe, lors duquel une centaine de personnes environ put ainsi se retrouver, chanter, danser. De la même manière, en Loire Atlantique, une « Fête des Retraités » était organisée, pour la vingtième année consécutive. Dans la Drôme, c'était un « Gala des retraités ». La diversification de l'offre syndicale passe donc aussi par une diversification de l'offre de mobilisation collective.

## Conclusion

Afin de comprendre les ressorts de la continuité syndicale, la description des intérêts variés dans l'engagement nous semble offrir l'intérêt d'éviter l'écueil d'une « explicitation sur le mode irénique et enchanté de celui qui vit pour sa cause »<sup>59</sup>. De plus, l'interaction décrite entre investissements pluriels et formes des répertoires d'action invite ainsi à ne pas seulement appréhender l'action collective au prisme de son but proclamé. L'usage « conatif » qui est fait des pétitions comme la tendance à adjoindre aux actions revendicatives une dimension conviviale explicite<sup>60</sup> font des répertoires d'action collective de la CGT retraités des répertoires à usage autant interne qu'externe. Ils se présentent notamment comme des tentatives de résoudre une tension structurante du syndicalisme retraité entre amicalisme et

---

<sup>55</sup> OÙ « le rôle des militants de base est fondamental : ils sont présents sur le lieu de travail, ils créent un réseau assez informel au sein de l'entreprise, un tissu syndical qui engendre à son tour une ambiance favorable à la syndicalisation », CROISAT, M., LABBE, D., *La fin des syndicats*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 202.

<sup>56</sup> Le travail relationnel peut être « payant » et produire de « bonnes réussites » lorsque, par exemple, se constituent en province des sections de retraités (revenus dans leur région d'origine) de la RATP ou d'autres entreprises strictement parisiennes, chose impensable s'agissant des actifs.

<sup>57</sup> CONTAMIN, Jean-Gabriel, « Le "retour" de la pétition comme objet de science politique. Pour une problématique des usages pluriels », Communication à l'AFSP, GERMM, p. 34.

<sup>58</sup> Ibid., p. 36.

<sup>59</sup> OFFERLE, M., *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, « clefs » Montchrestien, 1998, p. 54.

<sup>60</sup> Explicite car si la convivialité et le plaisir de se retrouver ne sont pas absents des manifestations des actifs, la convivialité est ici programmée et mise en avant, sous forme de banquet, de repas dansant, de « journée festive ».

syndicalisme<sup>61</sup>, liée à la diversité des modes de vie des adhérents retraités. Car si le discrédit est officiellement jeté sur l'« amicalisme », les formes d'« adhésion conviviale » témoignent de l'existence d'un amicalisme cégétiste que certains entrepreneurs de mobilisation aimeraient voir évoluer vers plus de « revendicatif ». Cette tension éclaire par ailleurs les transformations en cours dans l'organisation de retraités. Avec l'arrivée massive d'adhérents issus du baby-boom, parmi lesquels nombre de « cadres » syndicaux, les sections de retraités se voient investies par des militants « d'appareil », qui tentent d'insuffler plus de « revendicatif » aux sections de retraités et oeuvrent plus activement au « renforcement » des effectifs. Cette transition pourrait bien rendre problématiques les rapports générationnels au sein des sections et conduire à un *aggiornamento* de l'organisation de retraités.

## Bibliographie

- ANDOLFATTO D., LABBE D., *La CGT. Organisation et audience depuis 1945*, Paris, La Découverte, 1997.
- ARGOUD D., PUIJALON B., *La parole des vieux. Enjeux, analyse, pratiques*, Paris, Dunod, 1999.
- BEROUD S., UBBIALI G., « Association ou syndicat ? Le syndicalisme des retraités face au principe associatif », in TARTAKOWSKI D., *Syndicats et associations en France. Concurrence ou complémentarité ?* (à paraître).
- BECKER, Howard, *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985.
- BUCCO D., "La retraite syndicale". *Approche sociologique du syndicalisme retraité CGT de l'agglomération nantaise*, mémoire de DEA de sociologie (ss. dir. V. Guienne), Université de Nantes, 2004, 212 p.
- BUCCO D., « L'UNSA Retraités, une présentation », in BUCCO D., UBBIALI G., *Le syndicalisme des retraités en France et en Europe* (à paraître).
- BUCCO D., UBBIALI G., « Syndicalisme et retraités en France. Une mise en perspective sociologique », in *Documents-CLEIRPPA*, cahier n° 21, janvier 2006, pp. 28-32.
- CHIARINI B., « The Composition of Union Membership : the Role of Pensioners in Italy », in *British Journal of Industrial Relations*, 1999, n° 37-4, pp. 577-600.
- CONTAMIN, Jean-Gabriel, « Le "retour" de la pétition comme objet de science politique. Pour une problématique des usages pluriels », Communication à l'Association Française de Science Politique, GERMM.
- CROISAT, M., LABBE, D., *La fin des syndicats*, Paris, L'Harmattan, 1992;
- DELATTRE S., « Les camarades syndiqués ont les tempes grisonnantes », *Liaisons Sociales/Magazine*, décembre 2002, pp. 30-32.
- FELLER E., *Histoire de la vieillesse en France (1900-1960). Du vieillard au retraité*, Paris, Editions Seli Arslan, 2005.
- FGR-FP, « Les 70 ans de la FGR-FP. 1936-2006 », *Le Courrier du Retraité*, n° spécial, juin 2006.
- FRIOT B., *Puissances du salariat. Emploi et protection sociale à la française*, La Dispute, Paris, 1998.
- GAULLIER X., *L'avenir à reculons. Chômage et retraite*, Les Editions Ouvrières, Paris, 1982.
- GAXIE D., « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 27, n°1, 1977.

---

<sup>61</sup> On trouvera un bon exemple de cette tension dans les pages du *Bulletin des retraités des PTT* publié par la CGT-PTT au moment de la création, en 1978, par des hauts-fonctionnaires de cette administration, de l'Amicale Nationale des Retraités des PTT. L'ANR-PTT y est régulièrement critiquée, pour sa subordination au ministère en particulier.

- GOMA G., TARTY I., *Enseigner et après ? Des retraités de l'Education Nationale, de la culture et de la recherche s'expriment*, Paris, Nouveaux Regards/Syllepse, 2002.
- GOUZON C., *La représentation de la vieillesse dans le journal des Vieux de France*, mémoire de Maîtrise d'histoire (ss. dir. J.-L. Robert, M. Pigenet), Université Paris I, 2001, 157 p.
- GUILLEMARD A.-M., *La retraite, une mort sociale*, Paris, Mouton, 1972.
- GUILLEMARD A.-M., *Le déclin du social. Formation et crise des politiques de la vieillesse*, Paris, PUF, 1986.
- HUTSEBAUT M., *Les pensionnés en Europe occidentale. Développement et positions syndicales*, Bruxelles, 1988, ISE.
- IELLATCHITCH A., *L'âge syndical. Représentation sociale et intégration du travailleur âgé dans le syndicalisme. Exemple de la CFTC-CFDT (1946-1970)*, texte non publié, 23 p.
- JARRY M., *"Des fidèles entre les fidèles". Ethnographie d'une section syndicale CGT de retraités des PTT*, mémoire de Master de sciences politiques (ss. dir. F. Sawicki), Université de Lille, 2005, 138 p.
- KOHLI M., KUNEMUND H., WOLF J. (dir.), *Alter und gewerkschaftliche Politik. Auf dem Weg zur Rentnergewerkschaft ?*, Köln, Bund-Verlag, 1994.
- LANDIER H., LABBE D., *Les organisations syndicales en France. Des origines aux difficultés actuelles*, Paris, Editions Liaisons, 1998.
- LENOIR R., « Une bonne cause. Les Assises des retraités et personnes âgées », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, juin 1984, pp. 80-87.
- NATALI D., « Le rôle des syndicats dans l'innovation des systèmes de retraite : processus et contenu de réforme dans divers pays de l'Union », in *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 4<sup>ème</sup> trimestre 2004, pp. 857-882.
- NUSBERG C., « The graying of the trade unions in North America and Europe », in *Ageing International*, décembre 1991, pp. 9-17.
- PERNOT J.-M., *Syndicats : lendemains de crise ?*, Paris, Gallimard, 2005.
- PUDAL B., *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1989.
- Revue Française de Science Politique*, « Devenirs militants », vol 51 (1-2), 2001.
- RIBEILL Georges, « Les habitués de la table ronde », in *La vie du rail*, n° 2298, 6-12 juin 1991, pp. 14-15.
- TILLY, C., *La France conteste. De 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.
- UCR-CGT, « UCR-CGT, 1969-1989 : Vingt années de luttes pour les retraités, préretraités et veuves », 35 p.
- VIRIOT-DURANDAL, J.-P., *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression de retraités*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005.